

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

Canadian Banc Corp. (la « **Société** »)

200 Front Street West
Suite 2510, P.O. Box 51
Toronto (Ontario) M5V 3K2

2. Date du changement important

Le 23 septembre 2025

3. Communiqué

Un communiqué a été diffusé au moyen des services de GlobeNewswire le 23 septembre 2025 à Toronto (Ontario), puis déposé sur SEDAR+ à la même date au www.sedarplus.ca.

4. Résumé du changement important

Le 23 septembre 2025, la Société a annoncé son intention de procéder à un fractionnement de ses actions de catégorie A.

5. Description circonstanciée du changement important

Veuillez consulter le communiqué joint aux présentes à l'Annexe A.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 11.2 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction du gestionnaire

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Silvia Gomes, chef des finances, Quadravest Capital Management, au (416) 304-4443.

9. Date de la déclaration

Le 23 septembre 2025

ANNEXE A

(Voir ci-joint.)

COMMUNIQUÉ



TSX : Actions de catégorie A : BK, Actions privilégiées : BK.PR.A

Canadian Banc Corp. annonce un fractionnement de ses actions de catégorie A et une hausse du montant total des distributions

TORONTO (ONTARIO) – Le 23 septembre 2025 / GNW : Canadian Banc Corp. (la « Société ») est heureuse d'annoncer son intention de procéder à un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions ») en raison du rendement vigoureux de la Société. Dans le cadre du fractionnement d'actions, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 26 septembre 2025 recevront 10 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. Le fractionnement d'actions est soumis à l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX »).

Les porteurs d'actions de catégorie A continueront de recevoir des distributions mensuelles au comptant à un taux cible de 15 %, sur une base annualisée, en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A pour les 3 derniers jours de bourse du mois précédent à la suite du fractionnement d'actions, ce qui se traduira par une hausse du montant total des distributions d'environ 10 % grâce à l'émission d'actions supplémentaires. Depuis la création, les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu des distributions au comptant de 24,26 \$ par action.

Les actions de catégorie A devraient commencer à se négocier en fonction de leur nombre post-fractionnement à l'ouverture des marchés le 26 septembre 2025. Aucune fraction d'action de catégorie A ne sera émise, et le nombre d'actions de catégorie A que chaque porteur recevra sera arrondi à la baisse au nombre entier le plus près. Le fractionnement d'actions constitue un événement non imposable.

L'incidence du fractionnement d'actions se reflétera dans la prochaine valeur liquidative par part déclarée au 30 septembre 2025.

La Société investit dans un portefeuille des titres de six banques canadiennes cotées en bourse : la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, La Banque de Nouvelle-Écosse et La Banque Toronto-Dominion. La pondération des actions détenues dans le portefeuille devrait se situer dans une fourchette de 5 à 20 %, mais peut varier au fil du temps. Pour générer un rendement additionnel en sus du revenu de dividendes produit par le portefeuille, la Société a recours à un programme sélectif de vente d'options d'achat couvertes.

Certains énoncés figurant dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs, notamment ceux qui contiennent des expressions telles que « prévoir » ou « avoir l'intention » et des expressions semblables ou des verbes au futur, dans la mesure où ils se rapportent à la Société. Les énoncés prospectifs ne portent pas sur des faits historiques, mais reflètent les attentes actuelles de la Société concernant des résultats ou des événements futurs. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles. Même si la Société est d'avis que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés ne constituent pas une garantie du rendement futur et, par conséquent, le lecteur ne devrait pas s'y fier outre mesure en raison de l'incertitude qui les caractérise. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à modifier par ailleurs des énoncés prospectifs ou de l'information prospective par suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de la survenance d'événements futurs ou en raison d'autres facteurs qui ont une incidence sur cette information, sauf exigence contraire de la loi. Un placement dans un OPC peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Les investisseurs devraient lire le prospectus avant d'investir. Les OPC ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Veuillez lire les documents publics déposés par la Société, disponibles au www.sedarplus.com.